

ville de Villeroy (31), comte de Lyon, primat de France, conseiller du roi, faisant la visite générale de son diocèse, arrive à Chazay, accompagné d'Antoine Bricetto, curé de Neuville, archiprêtre de Montbrison et vicaire général substitué. Il est reçu par sieur Antoine Chausse, prêtre de Lyon et curé de Chazay. Le dit curé a conduit l'archevêque en l'église paroissiale au son des cloches, l'a reçu avec les cérémonies requises et l'a mené au grand autel. Le prélat parla au peuple pour lui déclarer le but de sa visite et lui donna la bénédiction du Saint Sacrement.

Dans l'inventaire fait sous ses yeux, nous voyons que l'église de Chazay possédait des reliques de saint Clair et de saint Georges, sans authentique. Il y est dit que le grand autel était sous le vocable de Saint-André, premier patron de la cité ; que le cimetière, qui se trouve le long de l'église, au nord, n'a ni porte ni grille à l'entour ; qu'il est cependant respecté, qu'on y tient ni marchés, ni danses et qu'il n'y a point de cabarets dans le voisinage.

Les chapelles du côté de l'Évangile sont : Celle de Saint-Georges, qui est une prébende, dont M. le Curé est titulaire ; celle de Saint-Antoine, prébende, chapelle ogivale, dont M. Paul Molière est titulaire, la nomination d'icelle appartient à sa famille ; et M. l'abbé Joseph Figuières, pour le service de cette prébende, y dit trois messes par semaine ; celle de Notre-Dame, chapelle ogivale de La Chana, dont M. l'abbé Balmont est titulaire.

Du côté de l'Épître :

La chapelle de la Sainte-Vierge, où est attachée la prébende de Saint-Laurent. M. le curé, titulaire, en acquitte le

---

(31) Neuville de Villeroy porte : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.* (Rivoire de la Bastie.)